AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DNP 8-11-76341027

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS Tél. 88.56.15 88.06.15

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

66.21.32

N° 334 AD

BULLETIN N° 79 DE NOVEMBRE 1976 - TOUS DEPARTEMENTS P.1

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles se termine en principe avec cette note, car pour des raisons techniques, la Station d'Avertissements Agricoles fait correspondre les abonnements à une campagne de traitements antiparasitaires (1er décembre au 30 novembre) et non pas à douze mois consécutifs.

Vous continuerez toutefois à recevoir les deux prochains bulletins.

Le montant des différents types d'abonnement demeure inchangé. Il est de :

- Abonnement ordinaire permettant de recevoir les notes de la station en un seul exemplaire et la revue PHYTOMA .... 50 F
- Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique sous une même enveloppe et un seul exemplaire de PHYTOMA) .... 50 F + 30 F
- Abonnement collectif à plusieurs adresses (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique à des adresses différentes et un seul exemplaire de PHYTOMA) .... 50 F + 40 F par adresse supplémentaire.

REGLEMENT DE L'ABONNEMENT

Pour éviter des retards ou d'éventuelles erreurs, il doit être effectué :

- soit par chèque bancaire, *à l'ordre de Régisseur Recettes de la D.D.A. de M et L.*
- soit par chèque postal, *à l'ordre de Régisseur Recettes de la D.D.A. de M et L, C.C.P. NANTES N° 8604.02.D.*

Les trois volets des chèques postaux, les chèques bancaires *doivent être impérativement adressés à :*

Service de la Protection des Végétaux, Station d'Avertissements Agricoles, Cité Administrative, Rue Dupetit-Thouars, 49043 ANGERS CEDEX.

Les renseignements suivants devront en outre être fournis :
- Nom, prénom, adresse de la personne à laquelle les avis doivent être envoyés,
- Reproduction intégrale de l'adresse figurant sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de véritable changement de domicile, nombre d'exemplaires demandés.

La station d'avertissements Agricoles demande instamment à ses abonnés de porter une attention toute particulière aux points précédents.

D'autre part, la station souhaiterait que le montant de l'abonnement soit versé dès maintenant et de préférence avant le <u>*1er janvier 1976*</u>.

Enfin, veuillez ne pas tenir compte de cette note :
- Si vous recevez gratuitement les notes de la Station,
- Si vous êtes abonné par une autre personne,
- Si vous avez payé votre abonnement après le <u>*1er juillet 1976*</u>.

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX

28

...

IMPORTANT

Les notes successives de la Station émises au cours d'une même campagne constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année. Pour obtenir une protection satisfaisante, les traitements doivent être faits conformément aux notes de la Station pendant toute la campagne. C'est la raison pour laquelle l'abonnement arrive à échéance à la fin de la campagne agricole.

Nous vous demandons donc à nouveau d'effectuer votre abonnement dès maintenant dans votre intérêt et pour faciliter notre travail.

ATTENTION A L'ESCA DE LA VIGNE

Au début de l'année 1976, nous avions rappelé l'importance économique de l'esca et que cette maladie, pour différentes raisons, était en recrudescence dans les vignobles de la vallée de la Loire. Il nous semble utile d'attirer à nouveau l'attention sur cette affection car les conditions climatiques de l'année qui se termine, ont souvent considérablement aggravé ses symptômes.

En effet, l'esca est une maladie du bois, et la mauvaise alimentation en eau ne fait que l'aggraver. Il est donc, dans de nombreux vignobles, indispensable de reprendre les traitements, faute de quoi, les dégâts pourraient rapidement devenir sérieux. Quand on sait que les lésions provoquées sont irréversibles et que la mort des souches termine toujours l'évolution normale de la maladie, il est aisé de comprendre tout l'intérêt des traitements dirigés contre cette affection.

Rappelons rapidement les symptômes de l'esca qui se manifestent essentiellement par une évolution lente ou plus rarement par une mort foudroyante appelée apoplexie. Dans les cas à évolution lente, on constate un manque de végétation de la souche dont les sarments aoûtent mal ; les feuilles se nécrosent sur le bord du limbe et entre les nervures. Ces feuilles peuvent tomber précocement. Ainsi, d'année en année, la végétation s'altère et la mort s'ensuit dans une décrépitude générale. L'apoplexie par contre, provoque le flêtrissement brutal. Ses conséquences sont très graves, car la souche ne repart pas en végétation. Une coupe dans le tronc où les bras des plantes malades montre des nécroses internes caractéristiques.

Le traitement se révèle fort heureusement très efficace ; il fait régresser les symptômes et empêche la mort des souches. Il consiste à employer en plein repos de végétation, au plus tôt une dizaine de jours après la taille et environ 3 semaines avant la date du débourrement, une bouillie à base d'arsenite de soude renfermant 1250 g. d'arsenic par hectolitre d'eau.

Ce traitement copieux devra être renouvelé pendant 2 à 3 années consécutives. Il convient de l'effectuer avec précaution, car l'arsenite de soude est un pesticide très toxique.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE" :

G. RIBAULT

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET - J. OSTERMANN

TIRAGE DU 12 NOVEMBRE 1976